

## DEMANDE D'ACCÈS AU SERVICE DE CONSULTATION EN LIGNE [www.lifassur.com](http://www.lifassur.com)

N° d'adhésion/souscription .....

### APPORTEUR

Nom et code de l'apporteur .....

Nom et code du bureau (le cas échéant) .....

Nom et code du Conseiller commercial .....

### ADHÉRENT / SOUSCRIPTEUR

M  Mme Nom ..... Prénom .....

Nom de naissance ..... Date de naissance .....

Lieu de naissance : Commune ..... Département ou Pays .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Pays .....

Numéro de téléphone portable .....

Adresse e-mail .....

### DÉCLARATION DE L'ADHÉRENT / SOUSCRIPTEUR

Je demande l'accès au Service de consultation en ligne : [www.lifassur.com](http://www.lifassur.com)

Je déclare avoir reçu un exemplaire des Dispositions Générales du Service de consultation en ligne, en avoir pris connaissance et y adhérer sans réserve.

Je déclare que l'ensemble des informations données à l'Assureur est exact et m'engage à informer l'Assureur de toute modification de quelque nature que ce soit affectant les éléments déclarés dans ce présent document.

Date et signature

(Précédées de la mention « Lu et approuvé »)

#### Loi Informatique et libertés :

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent document sont nécessaires pour le traitement de l'opération. Elles pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par ORADEA VIE/SOGECAP pour des besoins de gestion, la prospection, l'animation commerciale et la réalisation d'études statistiques et patrimoniales. Elles pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux personnes morales du Groupe Société Générale, ainsi que si nécessaire à ses partenaires, courtiers et assureurs, sous-traitants et prestataires dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont confiées, établis dans ou en dehors de l'Espace Économique Européen, y compris vers des pays dont la législation en matière de protection des données personnelles n'est pas reconnue comme adéquate par l'Union Européenne. Ces transferts interviennent dans des conditions et sous des garanties propres à assurer la protection de vos données personnelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression relatif aux données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez également vous opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement. Ces droits peuvent être exercés auprès du conseiller ayant recueilli ces informations. Vous disposez également d'un droit d'opposition à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir à tout moment.

## DEMANDE D'ACCÈS AU SERVICE DE CONSULTATION EN LIGNE

[www.lifassur.com](http://www.lifassur.com)

N° d'adhésion/souscription .....

### APPORTEUR

Nom et code de l'apporteur .....

Nom et code du bureau (le cas échéant) .....

Nom et code du Conseiller commercial .....

### ADHÉRENT / SOUSCRIPTEUR

M  Mme Nom ..... Prénom .....

Nom de naissance ..... Date de naissance .....

Lieu de naissance : Commune ..... Département ou Pays .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Pays .....

Numéro de téléphone portable .....

Adresse e-mail .....

### DÉCLARATION DE L'ADHÉRENT / SOUSCRIPTEUR

Je demande l'accès au Service de consultation en ligne : [www.lifassur.com](http://www.lifassur.com)

Je déclare avoir reçu un exemplaire des Dispositions Générales du Service de consultation en ligne, en avoir pris connaissance et y adhérer sans réserve.

Je déclare que l'ensemble des informations données à l'Assureur est exact et m'engage à informer l'Assureur de toute modification de quelque nature que ce soit affectant les éléments déclarés dans ce présent document.

Date et signature

(Précédées de la mention « Lu et approuvé »)

#### Loi Informatique et libertés :

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent document sont nécessaires pour le traitement de l'opération. Elles pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par ORADEA VIE/SOGECAP pour des besoins de gestion, la prospection, l'animation commerciale et la réalisation d'études statistiques et patrimoniales. Elles pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux personnes morales du Groupe Société Générale, ainsi que si nécessaire à ses partenaires, courtiers et assureurs, sous-traitants et prestataires dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont confiées, établis dans ou en dehors de l'Espace Économique Européen, y compris vers des pays dont la législation en matière de protection des données personnelles n'est pas reconnue comme adéquate par l'Union Européenne. Ces transferts interviennent dans des conditions et sous des garanties propres à assurer la protection de vos données personnelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression relatif aux données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez également vous opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement. Ces droits peuvent être exercés auprès du conseiller ayant recueilli ces informations. Vous disposez également d'un droit d'opposition à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir à tout moment.

## DEMANDE D'ACCÈS AU SERVICE DE CONSULTATION EN LIGNE

[www.lifassur.com](http://www.lifassur.com)

N° d'adhésion/souscription .....

### APPORTEUR

Nom et code de l'apporteur .....

Nom et code du bureau (le cas échéant) .....

Nom et code du Conseiller commercial .....

### ADHÉRENT / SOUSCRIPTEUR

M  Mme Nom ..... Prénom .....

Nom de naissance ..... Date de naissance .....

Lieu de naissance : Commune ..... Département ou Pays .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Pays .....

Numéro de téléphone portable .....

Adresse e-mail .....

### DÉCLARATION DE L'ADHÉRENT / SOUSCRIPTEUR

Je demande l'accès au Service de consultation en ligne : [www.lifassur.com](http://www.lifassur.com)

Je déclare avoir reçu un exemplaire des Dispositions Générales du Service de consultation en ligne, en avoir pris connaissance et y adhérer sans réserve.

Je déclare que l'ensemble des informations données à l'Assureur est exact et m'engage à informer l'Assureur de toute modification de quelque nature que ce soit affectant les éléments déclarés dans ce présent document.

Date et signature

(Précédées de la mention « Lu et approuvé »)

#### Loi Informatique et libertés :

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent document sont nécessaires pour le traitement de l'opération. Elles pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par ORADEA VIE/SOGECAP pour des besoins de gestion, la prospection, l'animation commerciale et la réalisation d'études statistiques et patrimoniales. Elles pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées aux personnes morales du Groupe Société Générale, ainsi que si nécessaire à ses partenaires, courtiers et assureurs, sous-traitants et prestataires dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont confiées, établis dans ou en dehors de l'Espace Économique Européen, y compris vers des pays dont la législation en matière de protection des données personnelles n'est pas reconnue comme adéquate par l'Union Européenne. Ces transferts interviennent dans des conditions et sous des garanties propres à assurer la protection de vos données personnelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression relatif aux données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez également vous opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement. Ces droits peuvent être exercés auprès du conseiller ayant recueilli ces informations. Vous disposez également d'un droit d'opposition à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir à tout moment.

# DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE DE CONSULTATION EN LIGNE

L'objet de présentes Dispositions Générales est de définir les modalités d'accès et de fonctionnement du service de consultation en ligne, mis à disposition par l'intermédiaire du site [www.lifassur.com](http://www.lifassur.com) des contrats d'assurance vie et des contrats de capitalisation souscrits auprès d'ORADEA VIE/SOGECAP.

Dans ce cadre, les conditions générales des contrats d'assurance vie et des contrats de capitalisation continueront de s'appliquer dans les mêmes conditions, à l'exception de celles qui seraient amendées ou aménagées par les présentes Dispositions Générales.

## ARTICLE 1 - OBJET ET ÉTENDUE DU SERVICE DE CONSULTATION EN LIGNE

ORADEA VIE/SOGECAP (ci-après dénommé « l'Assureur ») met à la disposition de ses Clients (ci-après individuellement dénommés « l'Adhérent/Souscripteur ») un service de consultation de ses contrats via Internet (ci-après dénommé « Service de consultation en ligne »).

Les Clients s'entendent comme les Adhérents/Souscripteurs des contrats d'assurance vie et des contrats de capitalisation.

Compte tenu notamment des extensions et améliorations possibles du service proposé, l'Assureur se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment le champ des produits et des prestations offertes. L'Adhérent/Souscripteur, s'il est concerné, sera informé des modifications via le site Internet ou par tout autre moyen.

L'Adhérent/Souscripteur ayant alors la possibilité, en cas de désaccord, de faire procéder à la fermeture de son accès (Cf. Article 3) et ce sans aucune pénalité. En l'absence de fermeture et s'il continue à utiliser le service à l'expiration d'un délai d'un mois à compter du moment où l'Adhérent/Souscripteur a été informé, ce dernier sera réputé avoir accepté les nouvelles caractéristiques.

## ARTICLE 2 - MOYENS NÉCESSAIRES A L'UTILISATION DU SERVICE DE CONSULTATION EN LIGNE

L'utilisation du Service de consultation en ligne via Internet nécessite l'utilisation d'un micro-ordinateur équipé d'un système d'exploitation, d'une connexion à un réseau de communication électronique pour le transport des informations, et des logiciels de communication et de navigation que l'Adhérent/Souscripteur installe sur son micro-ordinateur selon la procédure requise.

L'Adhérent/Souscripteur fait son affaire de son accès à Internet (notamment du choix d'un fournisseur d'accès) et du bon fonctionnement de son équipement informatique.

L'Adhérent/Souscripteur doit s'être assuré, sous sa responsabilité, de la compatibilité du matériel et des logiciels destinés à utiliser le service proposé par l'Assureur. L'Adhérent/Souscripteur est seul responsable des conséquences d'un défaut de sécurité sur les matériels ou logiciels qu'il peut utiliser.

L'accès se fait via l'utilisation d'un navigateur Internet présentant des normes de sécurité nécessaires audit accès.

L'Adhérent/Souscripteur est responsable du choix et de l'installation de son Navigateur, étant entendu que l'Assureur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des conséquences dommageables résultant de l'installation et de l'utilisation dudit Navigateur.

## ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE DE CONSULTATION EN LIGNE

### 3.1 Principes

L'accès au Service de consultation en ligne se fait sur demande de l'Adhérent/Souscripteur auprès de son Courtier sauf dérogation prévue entre l'Assureur et le Courtier. Le Courtier est responsable de l'envoi à l'Assureur de la demande d'accès dûment complétée.

L'accès de l'Adhérent/Souscripteur au Service de consultation en ligne est subordonné à l'accord du Courtier.

L'Assureur se réserve la faculté, sans avoir à en justifier de ne pas donner suite à une demande d'accès ou de supprimer l'accès qui aurait pu être consenti.

L'accès au Service de consultation en ligne n'est pas une condition essentielle et déterminante de l'adhésion/souscription à un contrat d'assurance vie ou de la souscription d'un contrat de capitalisation.

### 3.2. Les Codes d'Accès

L'accès n'est possible qu'au moyen de Codes d'Accès (ou tout autre système qui

serait substitué en vue d'assurer une sécurité optimale du service).

Les Codes d'Accès sont composés : d'un code client et d'un mot de passe.

Dans un souci de sécurité, les Codes d'Accès sont envoyés à l'Adhérent/Souscripteur au moyen de deux courriers séparés.

Lors de la première connexion, et par souci de sécurité, il sera demandé à l'Adhérent/Souscripteur de modifier son mot de passe. Il est conseillé de modifier régulièrement ce code.

En cas d'oubli, de perte ou de vol des Codes d'Accès, l'Adhérent/Souscripteur doit prendre contact avec son Courtier dans les meilleurs délais. Le mot de passe précédent sera désactivé et un nouveau code sera adressé à l'Adhérent/Souscripteur par courrier.

Pour toute autre réclamation liée au Service, l'Adhérent/Souscripteur doit se rapprocher de son Courtier.

### 3.3 Durée d'accès au Service de consultation en ligne

L'accès au service est possible pour une durée égale à celle de la relation contractuelle entre l'Adhérent/Souscripteur et l'Assureur.

L'Assureur se réserve le droit de fermer l'accès au service moyennant un préavis d'un mois adressé à l'Adhérent/Souscripteur par lettre simple, et ce sans être tenu d'en indiquer le motif.

L'Assureur pourra en outre, à tout moment et sans préavis, suspendre ou fermer, l'accès au service notamment en cas de compromission supposée de la confidentialité du service, de comportement répréhensible, de manquement de l'Adhérent/Souscripteur à ses obligations contractuelles, de problème d'ordre technique en particulier de l'Assureur ou d'un de ses fournisseurs ou encore en cas de non-utilisation du service pendant un an.

L'Adhérent/Souscripteur peut, à tout moment, et sans préavis, demander la fermeture complète de son accès au Service de consultation en ligne par courrier adressé à son Courtier. L'accès sera fermé par l'Assureur après réception de la demande de la part du Courtier dans les délais techniques nécessaires. La remise en service pourra être obtenue en effectuant cette demande écrite au Courtier.

Dans tous les cas, la cessation des relations contractuelles entre l'Adhérent/Souscripteur et l'Assureur entraîne l'arrêt immédiat de tout accès au Service de consultation en ligne.

## ARTICLE 4 - SÉCURITÉ ET CONVENTION DE PREUVE

Les Codes d'accès au Service de consultation en ligne (code client et mot de passe) sont strictement personnels et confidentiels. Il est donc de la responsabilité de l'Adhérent/Souscripteur de les tenir secrets et de ne les communiquer à quiconque.

L'Adhérent/Souscripteur est entièrement responsable de la conservation et de l'utilisation de ses codes et, le cas échéant, des conséquences de leur divulgation volontaire ou involontaire ainsi que de leur utilisation par des tiers.

Il appartient notamment à l'Adhérent/Souscripteur de s'assurer que la conservation et la saisie de ses codes personnels sont effectuées dans des conditions parfaites de sécurité et de confidentialité.

Par mesure de sécurité, l'accès au Service de consultation en ligne est fermé temporairement après composition de 3 mots de passe ou codes d'accès erronés.

L'Adhérent/Souscripteur accepte et reconnaît que toute consultation effectuée sur son (ses) contrat(s) au moyen de ses Codes d'Accès est réputé effectué par lui.

L'Assureur se réserve le droit de modifier les Codes d'Accès de l'Adhérent/Souscripteur à tout moment et/ou de les résilier, sans notification préalable et sans limitation, et ceci notamment en cas de risque concernant la sécurité du système informatique de l'Assureur ou du service visé ou encore en cas de non-respect des présentes Dispositions Générales. L'Assureur peut également, en cas de nécessité, fermer l'accès au Service de consultation en ligne.

L'Assureur attire l'attention de l'Adhérent/Souscripteur sur les éventuelles attaques informatiques susceptibles d'arriver sur le site et notamment le Phishing. Le phishing, ou hameçonnage, est une forme d'attaque informatique consistant à faire croire à la victime qu'elle s'adresse à un tiers de confiance – banque, administration, etc. – afin de lui soutirer des données confidentielles : mot de passe, numéro de carte de crédit, etc. Cette attaque informatique repose sur l'ingénierie sociale, sur des courriers électroniques et des sites Web falsifiés.

Le plus souvent, les fraudeurs envoient un e-mail vous conduisant vers un faux site Internet afin de vous induire en erreur. Le faux site Internet vous invite alors à saisir vos codes d'accès.

L'Assureur n'utilise jamais la messagerie électronique pour demander à l'Adhèrent/Souscripteur leurs coordonnées personnelles (mot de passe en particulier).

Par conséquent, l'Assureur recommande à l'Adhèrent/Souscripteur de :

- Ne jamais fournir son code client et mot de passe suite à une demande reçue par mail.

- Ne jamais cliquer sur le ou les liens contenus dans un e-mail qui lui semble douteux. Au moindre doute, de détruire immédiatement l'e-mail en question.

- Enregistrer la page d'accueil du site, dans les favoris ou sur son bureau, afin d'y accéder directement.

D'une manière générale, vérifiez toujours l'adresse d'un site de destination. En effet, le faux site Internet présente obligatoirement des différences avec le vrai site.

#### **ARTICLE 5 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS**

L'Assureur s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens en vu d'une utilisation optimale du Service de consultation en ligne par l'Adhèrent/Souscripteur. L'Assureur n'est ainsi tenu que d'une obligation de moyen, et en aucun cas de résultat.

L'Assureur n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le transport des informations et est étranger à tout litige susceptible de survenir entre l'Adhèrent/Souscripteur et l'opérateur de communications électroniques. Sa responsabilité, limitée aux dommages directs, ne pourra être recherchée que s'il est établi que l'Assureur a commis une faute lourde.

L'Assureur se réserve le droit d'interrompre le Service de consultation en ligne pour quelque cause que ce soit, à tout moment et sans avoir à en justifier, et ne peut être responsable des conséquences des interruptions.

L'Assureur n'est pas responsable lorsque l'inexécution de ses obligations résulte d'un cas de force majeure notamment en cas d'interruption du service liée au transport des informations ou au système informatique de l'Adhèrent/Souscripteur.

En cas d'interruption du Service pour quelque cause que ce soit, l'Adhèrent/Souscripteur a toujours la possibilité de s'adresser à son Courtier.

De même, l'Assureur n'est pas responsable d'une conséquence d'un défaut de sécurité (matériel ou logiciel) du micro-ordinateur utilisé par l'Adhèrent/Souscripteur.

L'Adhèrent/Souscripteur est responsable de toutes les conséquences qui résulteraient d'une erreur de transmission ou de manipulation de sa part.

#### **ARTICLE 6 - TARIFICATION DU SERVICE DE CONSULTATION EN LIGNE**

L'accès au Service de consultation en ligne est gratuit. Néanmoins, l'Assureur se réserve la faculté de facturer ultérieurement l'accès. A cet effet, toute modification de tarif donnera lieu à une information préalable de l'Adhèrent/Souscripteur par voie postale avant sa prise d'effet. Sans manifestation de la part de l'Adhèrent/Souscripteur dans un délai d'un mois, les nouvelles conditions lui seront applicables, étant rappelé que celui-ci dispose de la faculté de résilier à tout

moment son accès au service dans les conditions de l'article 3 des présentes Dispositions Générales.

Le coût de l'accès à Internet est supporté par l'Adhèrent/Souscripteur.

#### **ARTICLE 7 – INFORMATIONS COMMUNIQUÉES SUR LE SITE**

Les informations communiquées sur le site le sont dans les limites et conditions définies par le service. Les informations s'entendent sauf erreur ou omission.

Les informations transmises ne prennent en considération que les opérations enregistrées par l'Assureur à la date de la consultation, à l'exception des opérations en cours.

Les informations fiscales présentées sur le site sont calculées sur la base d'éléments en possession de l'Assureur et du cadre légal en vigueur. L'impression des écrans ne constitue en aucun cas un justificatif fiscal.

Les informations communiquées sur le site n'ont aucune valeur contractuelle à l'exception des notes/notices d'information des contrats. L'Assureur ne peut être tenu responsable des informations contenues sur le site de l'AMF.

#### **ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITÉ ET LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »**

L'Adhèrent/Souscripteur accepte le traitement informatisé des informations recueillies dans le cadre du Service de consultation en ligne.

Le traitement de ces données permettra à l'Assureur de remplir ses obligations vis à vis de l'Adhèrent/Souscripteur, de réaliser des études aux fins de créer et développer des contenus destinés exclusivement à l'Adhèrent/Souscripteur ou encore d'informer l'Adhèrent/Souscripteur des offres spéciales et des modifications du Service de consultation en ligne. Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent service sont obligatoires pour le traitement de la demande de l'Adhèrent/Souscripteur. Elles sont destinées, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, à l'Assureur qui, à défaut d'opposition de la part de l'Adhèrent/Souscripteur pour des motifs légitimes, est autorisé, de convention expresse, à les conserver en mémoire informatique, à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer aux mêmes fins aux personnes morales de son groupe, à ses Courtiers, voire à des tiers ou à des sous-traitants pour des besoins de gestion.

L'Adhèrent/Souscripteur peut s'opposer, sans frais, à ce que les données le concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale.

Les droits d'accès, de rectification et d'opposition peuvent être exercés par courrier auprès du Courtier qui se chargera de le transmettre à l'Assureur.

#### **ARTICLE 9- LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE DU TRIBUNAL**

Les présentes Dispositions Générales sont soumises au droit français.

Tout différend portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Dispositions Générales, faute d'être résolu à l'amiable entre ORADEA VIE/SOGEAP et l'Adhèrent/Souscripteur, relève de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Versailles.

#### **SOGEAP**

Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 263 556 110 EUR.

Entreprise régie par le Code des assurances. 086 380 730 R.C.S. Nanterre.

Siège social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92919 Paris la Défense Cedex.

#### **ORADEA VIE**

Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 26 704 256 EUR.

Entreprise régie par le Code des assurances. Immatriculée au R.C.S Nanterre 430 435 669.

SIÈGE SOCIAL : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92919 Paris la Défense Cedex.